

Règlement du tirage au sort

Article 1. Société organisatrice

La société Maison Gaborit (Nommée ci-après : la Société Organisatrice), SNC au capital de 816 000€, enregistrée sous le numéro 495 301 210 RCS Angers, dont le siège social se trouve à La Grande Nillière 49360 MAULÉVRIER organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours Bernard Gaborit » dont les modalités sont décrites dans le présent règlement.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce jeu-concours.

Article 2. Conditions de participation

Ce Jeu gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice, et d'une façon générale des magasins participant à la mise en œuvre de ce jeu.

En cas de litige, un justificatif d'identité pourra être demandé.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du Règlement. Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, le non-respect du Règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du Jeu, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. De même, s'il est avéré que le déroulement du jeu est perturbé par des tiers, mais qu'un Participant est complice de ces agissements, sa participation sera également considérée comme nulle et des poursuites pourront être engagées par la Société Organisatrice à son encontre.

Article 3. Modalités du jeu et durée

Pour participer les candidats doivent :

- remplir le formulaire prévu à cet effet en y inscrivant leurs coordonnées (civilité, nom, prénom, téléphone ou adresse e-mail)
- se conformer au règlement du jeu
- déposer le formulaire dans l'urne prévue à cet effet

Une seule participation est autorisée par candidat (même nom et même prénom).

Un tirage au sort sera effectué le jour de l'animation par la Société Organisatrice du jeu pour désigner les **3 gagnants** parmi les participants du jeu.

La date du tirage au sort pourra être décalée.

Les lots seront adressés aux gagnants après avoir été contactés par la Société Organisatrice.

Tout lot non réclamé dans le délai de deux mois après la date du tirage au sort sera considéré comme abandonné par le(s) gagnant(s) et comme restant propriété de la société organisatrice.

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions du présent Règlement rendra la participation invalide. Tout Participant suspecté de fraude pourra être écarté du jeu par « la Société Organisatrice » sans que celle-ci n'ait à en justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue dans le présent Règlement sera considérée comme nulle.

Article 4. Les prix

Les lots sont composés de 3 sacs isothermes d'une valeur unitaire de 6 €.

Toutes précisions complémentaires pour la remise du prix seront données en temps utile au gagnant.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte ni à la remise de leur contre-valeur sous quelques formes que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés en tout ou partie par des lots de valeur équivalente.

Article 5. Modalités de désignation, d'information des Gagnants

Au total **3 gagnants** se verront attribuer **un** lot par tirage au sort.

L'identité des gagnants (nom, prénom) sera affichée sur <http://www.bernardgaborit.net/> dans la semaine suivant le tirage au sort. L'identité des gagnants sera annoncée dans le magasin participant

Les gagnants pourront récupérer leurs dotations dans le cadre d'une animation dans le magasin participant, à l'issue du tirage au sort.

Si le gagnant n'est pas présent alors la Société Organisatrice le contactera dans un délai indicatif de trois semaines afin de l'informer de son gain. La Société Organisatrice donnera les modalités de remise du lot au participant lors de ce contact.

Si la dotation est envoyée par la poste, un délai complémentaire de 3 semaines pourra être nécessaire.

Aucun changement (de date, de lot...) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à la Société Organisatrice. Il est précisé que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation de garantie concernant le lot. En tout état de cause, l'utilisation de la (des) dotation(s) se fera selon les modalités communiquées par la Société Organisatrice.

En aucun cas, la Société Organisatrice ne pourra être tenue responsable du délai de mise à disposition de la (des) dotations(s) ou en cas d'impossibilité pour le(s) gagnant(s) de bénéficier de la (des) dotations pour des circonstances hors du contrôle de la Société Organisatrice. Notamment, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou détérioration de la (des) dotation(s) par la Poste ou tout prestataire de service similaire tiers, et plus généralement si les gagnants ne reçoivent pas leur dotation. Dans le cas où le(s) dotation(s) ne pourrai(en)t être adressée(s) par voie postale, ses (leurs) modalités de retrait seront précisées aux gagnant(s) dans le courrier électronique ou postal confirmant la dotation ou par tout autre moyen à la convenance de la Société Organisatrice.

Tout lot non délivré et retourné à la Société Organisatrice en cas d'adresse incomplète ou inexacte telle que renseignée par un Gagnant sera perdu pour celui-ci et demeurera acquis à la Société Organisatrice, sans que la responsabilité de celle-ci puisse être recherchée de ce fait. De même, tout lot non réclamé à La Poste sera perdu pour le Gagnant concerné et demeurera acquis à la Société Organisatrice. De manière générale, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de toute avarie, vol ou perte intervenus à l'occasion de l'expédition et de la livraison d'un lot. Par ailleurs, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance d'un lot.

Article 7. Consultation et acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Il peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment à l'adresse : www.bernardgaborit.fr/ ou adressé gratuitement à toute personne qui en ferait la demande sous pli suffisamment affranchi (joindre ses coordonnées) en écrivant dans un délai ne pouvant excéder quinze jours calendaires à compter de la fin de l'opération (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse :

Maison Gaborit - La Grande Nillière - 49360 MAULÉVRIER

La Société Organisatrice se réserve le droit, à tout moment et sans préavis ni obligation de justifier sa décision, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le Jeu ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du Jeu, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ni qu'aucune indemnité ne puisse lui être réclamée de ce fait.

Article 8. Données personnelles

Le participant au jeu doit nécessairement fournir certaines informations personnelles le concernant (nom, téléphone, etc.). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées à la Société Organisatrice et seront uniquement transmises aux responsables de l'organisation du Jeu, et notamment de l'envoi des dotations, qui ne les

utiliseront qu'à cette seule fin. Ces informations sont nécessaires à la détermination du/des gagnant(s) et à l'attribution et l'acheminement des dotations.

Chaque Participant au Jeu reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité des stipulations du Règlement et l'avoir par conséquent accepté en toute connaissance de cause.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ces données ainsi que d'un droit de vous opposer à ce que ces données fassent l'objet d'un traitement en nous contactant par courrier à l'adresse suivante La Grande Nillière – 49360 - MAULÉVRIER ou par e-mail à l'adresse info@bernardgaborit.fr